



Politique d'investissement responsable

Etat de la démarche au 1^{er} juillet 2024

Avant-propos

Ce document présente la démarche de la CCAP en matière d'investissement responsable. Il décrit la politique mise en place, comprenant diverses actions réparties autour de 4 axes, les principales réalisations lors de l'année écoulée ainsi que le plan d'actions pour les années à venir, notamment en ce qui concerne les enjeux climatique

Sommaire

1

Chiffres clés 2023

2

Approche retenue en matière d'investissement responsable

3

4 axes et leur mise en œuvre

4

Stratégie climatique

5

Soutien à la recherche sur le thème de l'investissement responsable

6

Actions et réflexions en cours

7

Liste des spécialistes

8

En savoir plus et lexique

Chapitre 1

Chiffres clés

Chiffres clés 2023

- 52.3%

Réduction de l'intensité
carbone de la classe d'actif
« Actions des marchés
développés »
(par rapport à 2018)

11'456

Objets votés à l'ordre du jour
lors des Assemblées
générales des sociétés dans
lesquelles nous investissons

46

Campagne
d'engagement en cours
pour les sociétés du
portefeuille

1'283

Total des sociétés
concernées par
l'activité de dialogue

Les chiffres clés présentés ici
permettent de suivre notamment
l'évolution des objectifs fixés par
la stratégie climatique des
investissements.

Chapitre 2

Approche retenue en matière d'investissement responsable

Approche retenue

La Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) a une responsabilité d'investisseur envers ses bénéficiaires. Consciente de cette réalité, elle adopte une politique de placements qui favorise la stabilité et une prise de risque équilibrée. Dans une optique d'investissement à long terme, **la CCAP prend en compte depuis plusieurs années les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG).**

Pour y parvenir, elle applique une politique d'investissement responsable qui se décline en 4 axes. Axes que la CCAP met en œuvre en se faisant accompagner par des spécialistes et en privilégiant la voix du dialogue en partenariat avec d'autres investisseurs institutionnels.

En tant qu'investisseur responsable, la CCAP investit dans des sociétés ou des projets créateurs de valeur économique sur le long terme. Elle favorise les entreprises acquises aux bonnes pratiques dans le domaine social, environnemental et de gouvernance (ESG) et assure une gestion durable de son patrimoine immobilier.



Changement climatique,
gestion des ressources et
infrastructure



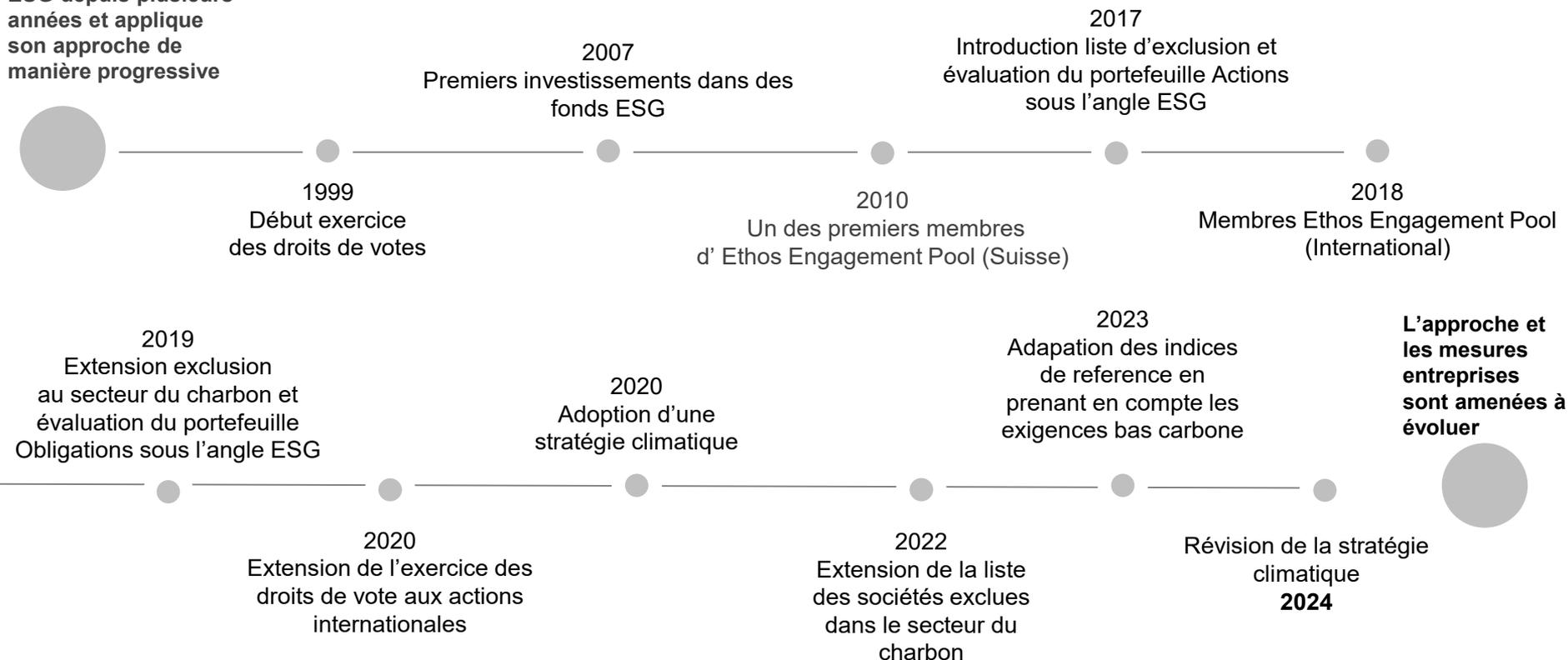
Démographie, emploi,
éducation, inégalités,
prévoyance



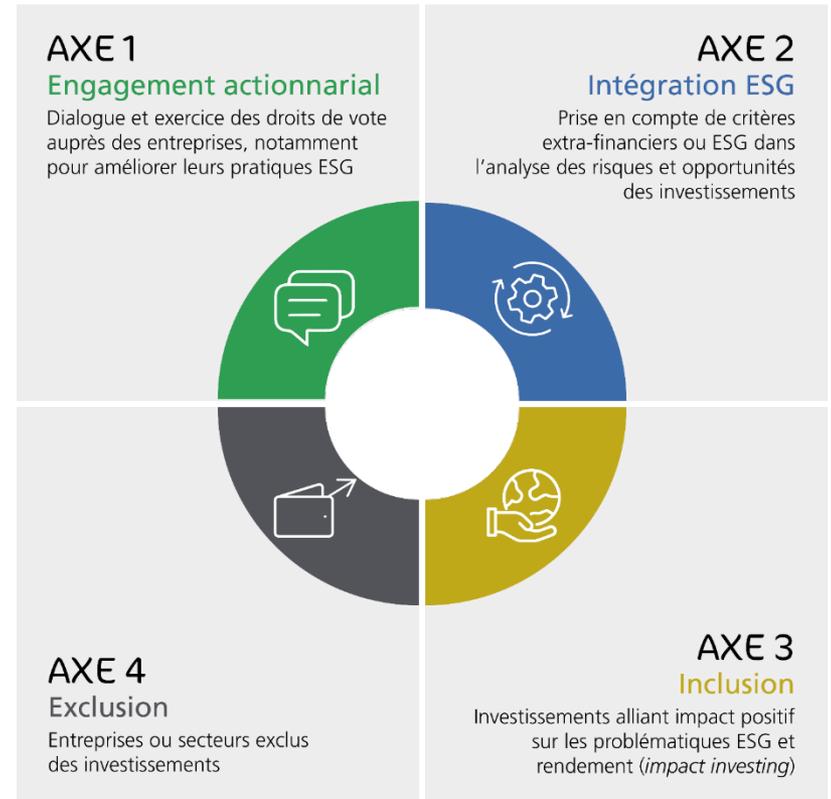
Indépendance,
équilibre des pouvoirs,
code de conduite,
éthique des affaires,
transparence

Historique de la démarche

La CCAP prend en compte les enjeux ESG depuis plusieurs années et applique son approche de manière progressive



Implémentation de la politique d'investissement responsable en 4 axes



La CCAP reconnue pour ses bonnes pratiques

L'approche retenue est évaluée régulièrement par différentes organisations et experts externes, dont Conser. Les analyses mettent en exergue les bonnes pratiques de la CCAP en matière d'investissement responsable.

Voir aussi : [Rating Alliance Climatique](#)

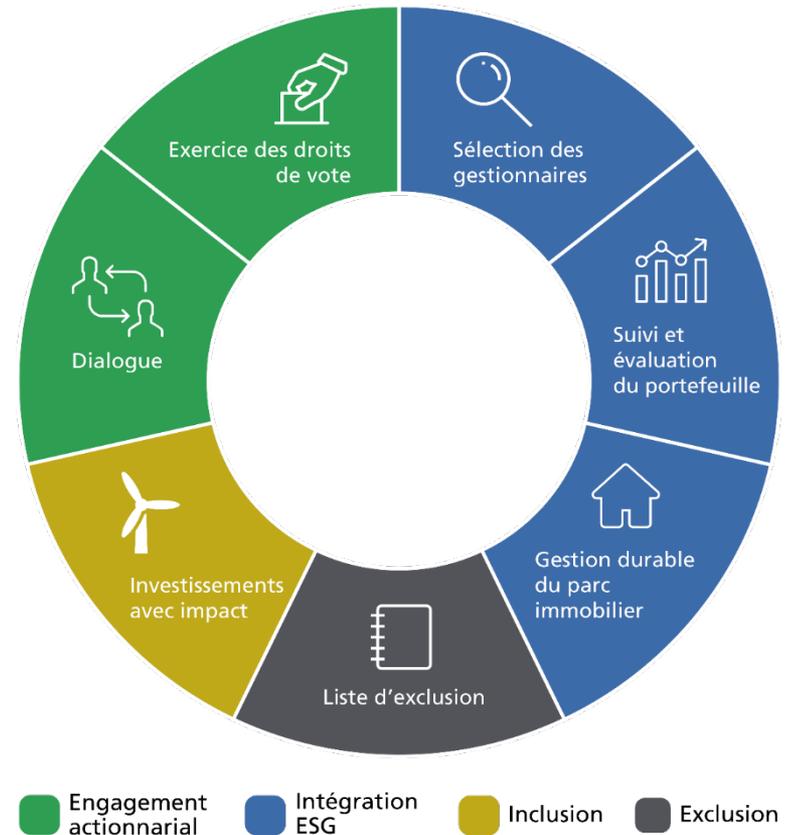
Chapitre 3

4 axes et leur mise en œuvre

4 axes et leur mise en œuvre

Chacun des axes est décliné en plusieurs mesures et actions concrètes, adaptées en fonction de la classe d'actif (mobiliers ou immobiliers).

Ce chapitre présente chaque axe et détaille les mesures mises en œuvre.



AXE 1 Engagement actionnarial

L'approche choisie est d'encourager toute initiative favorisant le dialogue et la sensibilisation des dirigeants de sociétés aux questions ESG, sans se contraindre d'investir uniquement dans des sociétés *leader* ou pionnières en matière de développement durable.

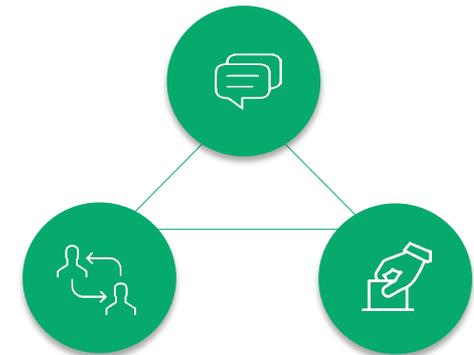
DEFINITION

L'engagement actionnarial ou engagement actif permet, en tant qu'investisseur institutionnel, d'influencer les entreprises en ce qui concerne notamment leurs pratiques en matière d'ESG. Grâce à cette activité, la CCAP peut prendre position sur des enjeux et, au travers d'une démarche structurée et regroupant plusieurs investisseurs, les formuler aux entreprises concernées.

OBJECTIFS

- Instaurer des changements de pratique sur le long terme
- Renforcer la responsabilité des entreprises et ainsi augmenter sa valeur
- Réduire les risques (financiers/de réputation)

2 formes d'engagement actionnarial



Dialogue avec les entreprises sur leurs pratiques ESG en partenariat avec d'autres investisseurs institutionnels.

Exercice des droits de vote aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles elle investit.

AXE 1 Engagement actionnarial

Dialogue avec les entreprises

Le dialogue a pour but de sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise et aux exigences du développement durable. La CCAP le fait en partenariat avec d'autres investisseurs institutionnels afin de bénéficier d'effets de levier plus importants et d'inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques en matière d'ESG. Par ailleurs, le dialogue est le moyen qui permet d'aborder des thèmes non traités lors des assemblées générales et ainsi de compléter l'exercice des droits de vote. L'activité de dialogue a été confiée à Ethos Services SA qui l'exerce au travers de deux programmes:

- Dialogue avec les sociétés cotées en Suisse : Ethos Engagement Pool (EEP)
- Dialogue avec les sociétés cotées hors de Suisse: Ethos Engagement Pool International (EEPI)

Ces programmes permettent d'exercer l'activité de dialogue conjointement avec d'autres investisseurs institutionnels et d'engager, soit en direct soit en participant à des initiatives collectives, un dialogue constructif avec les instances dirigeantes des sociétés sur des thèmes variés. Au total 162 sociétés suisses et 1'121 entreprises internationales sont ciblées. Le choix des thèmes des dialogues est effectué annuellement par les membres. Les mesures d'escalades en cas de dialogues infructueux sont également celles prévues par les principes d'Ethos.

2023

Thèmes des dialogues

Changement climatique

Biodiversité

Conditions de travail et respect
des droits humains

Reporting environnemental
et social

Engagement réactif suite à des
controverses



Rapports avec les
activités et résultats
obtenus en 2023,
téléchargeable sur
ethosfund.ch

AXE 1 Engagement actionnarial

Dialogue avec les entreprises Exemple de résultats concrets

L'initiative de dialogue «Climate Action 100+» fait partie des projets de dialogue soutenus par Ethos et les membres de l'EEP International, dont est membre la CCAP. La pression de plus de 700 investisseurs institutionnels réunis au sein de cette initiative, représentant USD 68'000 milliards de fonds sous gestion, a permis d'obtenir une série de résultats concrets.

Aujourd'hui 77% des 170 sociétés concernées ont fixé un objectif de zéro émission de CO₂ pour 2050.



climateaction100.org

AXE 1 Engagement actionnarial

Exercice des droits de vote des actionnaires

La CCAP défend les intérêts de ses assurés en votant lors des assemblées générales. Elle le fait au travers de sa gérante Retraites Populaires pour les titres détenus, via des fonds dédiés, en Suisse depuis 1999 et, dès 2020, aussi à l'étranger pour les plus grandes entreprises.

La gérante vote sur tous les points à l'ordre du jour et notamment sur la rémunération des instances dirigeantes, l'élection de membres du Conseil d'administration, les modifications statutaires ou encore les acquisitions ou restructuration d'entreprise. Pour ce faire, la gérante s'appuie sur des rapports d'analyses et des recommandations fournies par Ethos Services SA.

2023

Chiffres clés exercice
droits de vote

632

Assemblées
générales

11'456

Total des votes



AXE 2 Intégration ESG

La CCAP est convaincue que les entreprises qui intègrent de manière proactive les enjeux ESG vont générer des performances financières durables sur le long terme. A profil «rendement/risque» similaire, les investissements qui intègrent les critères ESG sont privilégiés.

DEFINITION

L'intégration ESG consiste à prendre en compte dans la construction et le suivi du portefeuille des critères ESG (c'est-à-dire des critères extra-financiers) en plus des critères financiers « standards » (performance, coût, risque, etc.). Les indicateurs déterminant les décisions d'investissement ne sont donc plus uniquement financiers, mais combinent performance financière et durabilité. Les mesures d'intégration des critères ESG varient en fonction de la catégorie de placement (mobilier ou immobilier).

OBJECTIFS

- Appréhender de manière complète les risques et les opportunités d'un investissement
- Intégrer l'investissement responsable dans la gestion sans impacter de manière négative la performance
- Diminuer les risques

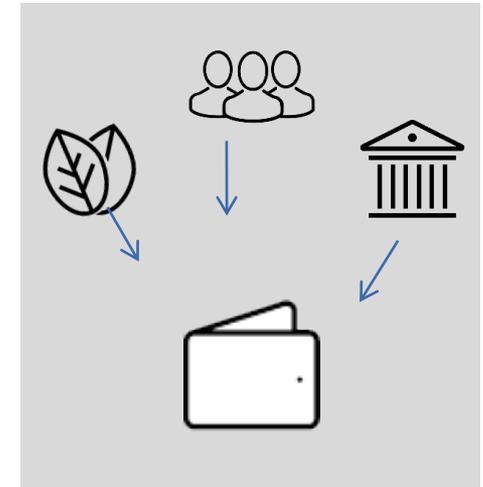


AXE 2 Intégration ESG

Sélection des gestionnaires d'actifs

La gérante prend en compte les critères ESG dans le choix de ses gestionnaires d'actifs. Les acteurs qui démontrent une prise en compte des facteurs ESG sont en effet favorisés à risque/rendement égal.

Afin de garantir une bonne appropriation des impératifs et principes fixés en matière d'ESG, la politique d'investissement responsable est présentée à l'ensemble des gestionnaires d'actifs.



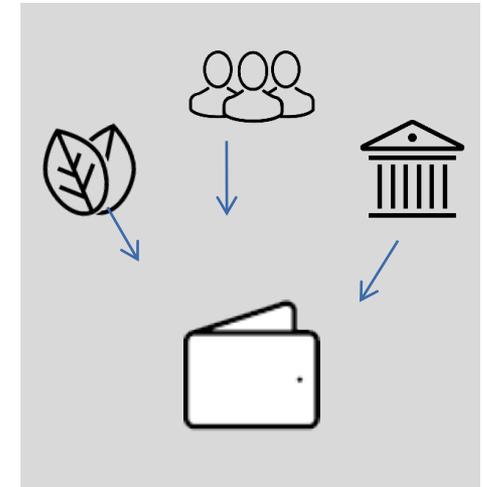
AXE 2 Intégration ESG

Suivi et évaluation du portefeuille sous l'angle ESG

Depuis 2017, une évaluation du portefeuille sous l'angle ESG a été entamée. Cette démarche a été confiée à Conser.

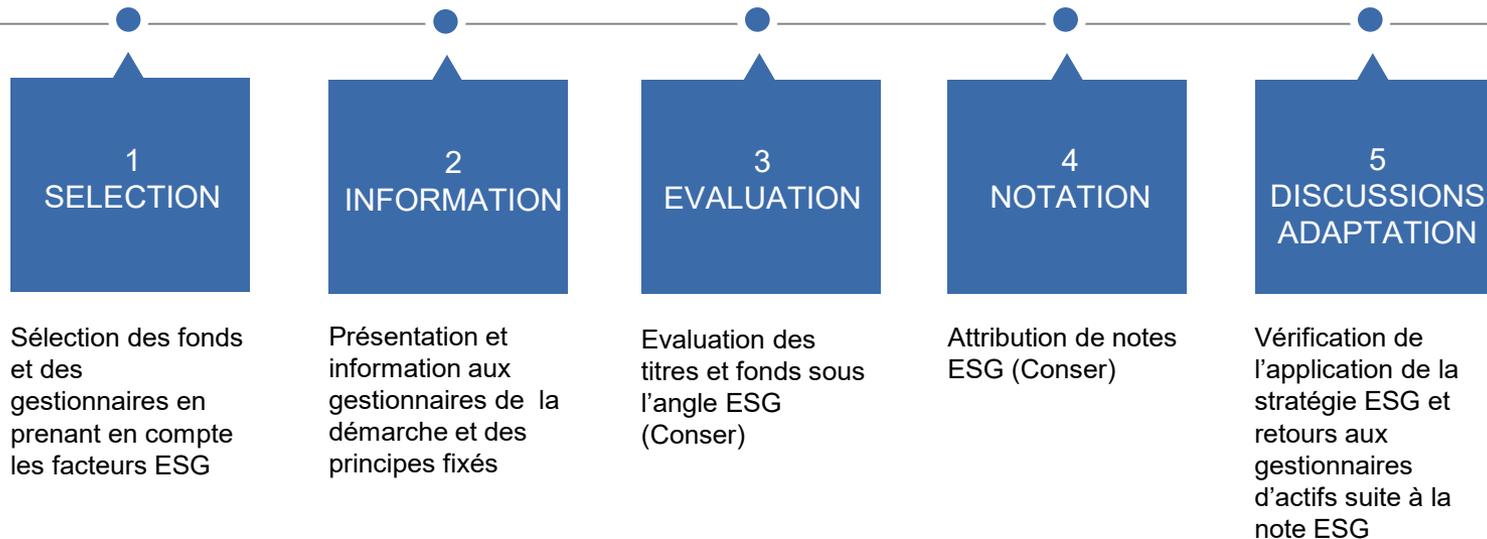
Conser évalue les placements à l'aide d'indicateurs ESG et leur attribue une note. Ces évaluations permettent notamment d'étudier les risques difficilement quantifiables pouvant affecter le portefeuille et sont des outils techniques et de pilotage.

La CCAP met en place progressivement les bases lui permettant d'intégrer les facteurs ESG dans le suivi et l'évaluation de ses placements. Dans un premier temps, les portefeuilles actions et obligations ont été analysés. Depuis 2019, les portefeuilles placements privés, immobilier indirect étranger et infrastructure sont également soumis à cette évaluation. La volonté à terme est d'étendre cette analyse à l'ensemble de actifs mobiliers.



AXE 2 Intégration ESG

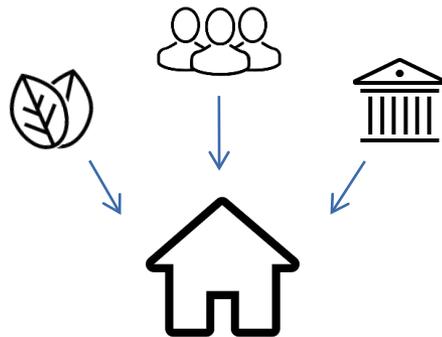
De la sélection à l'évaluation,
processus d'intégration des critères ESG dans les placements mobiliers



AXE 2 Intégration ESG

Gestion durable du parc immobilier

La CCAP assure une gestion durable de son patrimoine immobilier. Dans le cadre de la rénovation du parc immobilier ou lors de nouvelles réalisations, la volonté est d'agir dans une démarche où les enjeux économiques et ESG sont pris en compte. Lors de rénovations, une attention particulière est notamment portée à l'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles.



Approche durable appliquée au parc immobilier

1 Respect de l'environnement

- Réduction émissions gaz à effet de serre
- Qualité de l'air intérieur des logements

2 Équité sociale

- Logement à loyer raisonnable
- Habitabilité des logements

3 Exigences économiques

- Performance stable sur le long terme issue de l'économie locale
- Approche « acheter pour garder »
- Collaboration avec les entreprises locales

AXE 3 Inclusion

La CCAP, au travers de sa gérante, investit dans des entreprises dont les activités proposent une solution aux enjeux ESG. Elle le fait principalement de manière indirecte, au travers de classes d'actifs comme l'infrastructure, les placements privés et l'immobilier étranger.

DEFINITION

Cette approche consiste à investir dans des entreprises ou des projets dont l'activité a un impact positif sur les enjeux et les problématiques environnementales, sociétales ou de gouvernance (*impact investing*)

OBJECTIFS

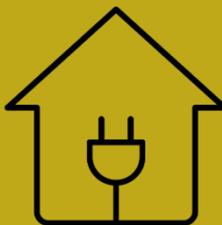
- Participer au financement d'une économie durable
- Concilier performance économique, impact social et impact environnemental
- Soutenir des solutions à des problématiques liées, par exemple, au changement climatique ou à des défis sociétaux

2023

Exemples *d'impact investing*

En 2020, nous avons intégré un fond d'investissement lié à la transition énergétique en Europe et aux Etats-Unis (dans AIP Infrastructure II).

Grâce à cette participation, nous soutenons à ce jour la réalisation de plusieurs projets favorisant la transition énergétique par la production d'énergie renouvelable.



2 millions
de ménage

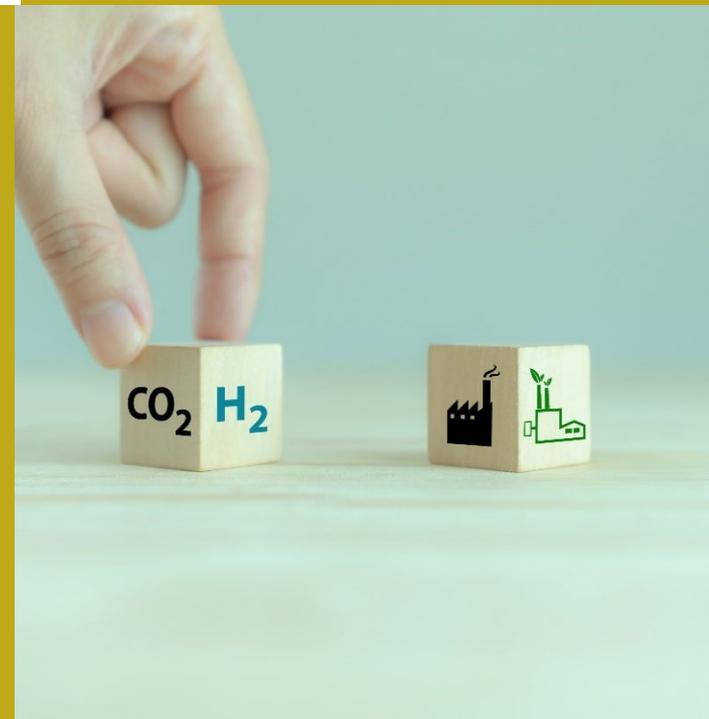
PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE

A terme, ce fond vise à
fournir en électricité
renouvelable environ

PROJET H2GS

Financement de la première usine
d'acier vert à grande échelle en
Suède.

L'usine intégrée produira de l'acier
avec jusqu'à 95% d'émissions de
CO₂ en moins.



AXE 4 Exclusion

La CCAP, au travers de sa gérante, exclut de son portefeuille d'actions les titres qui ne respectent pas les lois et ordonnances suisses ou les conventions ratifiées par la Suisse en matière d'armement ainsi que des entreprises actives dans le charbon.

DEFINITION

Les entreprises sont exclues selon les critères suivants :

- actives dans les bombes à sous-munitions et mines antipersonnel, ainsi que les armes chimiques ou bactériologiques
- 5% ou plus du chiffre d'affaires est lié à l'armement nucléaire
- 5% ou plus du chiffre d'affaires est lié à l'extraction du charbon
- 30% ou plus du chiffre d'affaires est lié à la génération de l'électricité basée sur le charbon
- 10 GW ou plus d'électricité est produite par du charbon

OBJECTIFS

- Respecter les normes internationales
- Réduire les risques financiers et liés à la transition énergétique

AXE 4 Exclusion

Définition des critères d'exclusion et application de la liste

La production d'armes et d'équipements est interdite par les principales conventions internationales lorsqu'il s'agit de bombes à sous-munitions, de mines antipersonnel ou d'armes nucléaires ainsi que d'armes chimiques ou bactériologiques. La gérante suit ces bases normatives et exclut les sociétés qui ne les respectent pas. Par ailleurs, compte tenu des conséquences possibles du changement climatique, la gérante exclut les sociétés actives dans le secteur du charbon.

Pour définir les entreprises à exclure, elle se base sur les rapports de Conser. Le respect de ces critères par les gestionnaires d'actifs est contrôlé par Conser, à l'occasion de l'évaluation des portefeuilles sous l'angle ESG.

La liste d'exclusion est mise à jour de manière annuelle et est amenée à évoluer (soit en fonction de l'identification d'autres risques financiers, soit en fonction de valeurs éthiques).

Liste d'exclusion,
téléchargeable sur
[retraitespopulaires.ch](https://www.retraitespopulaires.ch)

Chapitre 4

Stratégie climatique

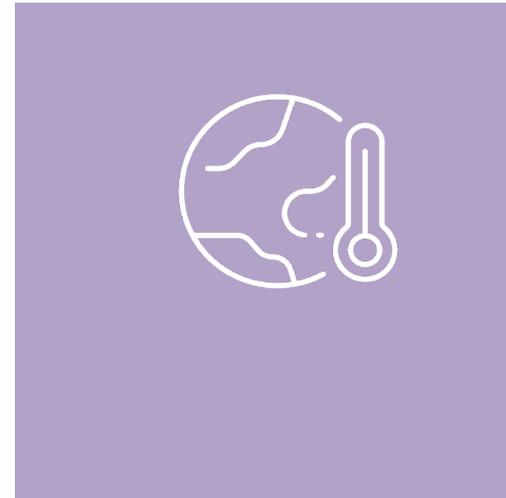
Stratégie climatique

La CCAP prend au sérieux les enjeux liés au changement climatique et s'engage en fixant des objectifs de réduction d'intensité carbone.

Au cours de ces dernières années des mesures concrètes ont été prises en lien avec le climat dans chacun des 4 axes de la politique d'investissement responsable. Par exemple, en 2019, la CCAP a notamment procédé à un désengagement de l'industrie du charbon de ses portefeuilles actions (Axe 4 «Exclusion») et a investi dans des projets ou sociétés favorisant la transition climatique (Axe 3 « Inclusion »).

Afin d'appréhender les risques et opportunités de la transformation de notre environnement, la CCAP s'est dotée en 2020 d'une stratégie climatique qui renforce la capacité d'adaptation et de résilience de ses portefeuilles.

Le Conseil d'administration continue de suivre attentivement les évolutions dans cette thématique.



Exemples de mesures appliquées en faveur du climat

Placements mobiliers

- Nouvelle liste d'exclusion du charbon selon les données d'une ONG spécialisée.
- Evaluation annuelle de l'empreinte carbone des actions et obligations détenues (par Conser).
- Investissements dans des projets ou sociétés favorisant la transition climatique. Au 31.12.22, 21% des investissements du portefeuille Infrastructure sont consacrés à ce type de projets.
- Implémentation d'indice de gestion bas carbone intégrant les risques climatiques et ESG.

Placements immobiliers

- Installations de panneaux photovoltaïques sur les toitures de notre patrimoine immobilier
- Isolation de nos bâtiments
- Fenêtres avec double et triple vitrages
- Choix des chaudières plus efficaces
- Installation de compteurs de chaleurs par appartement

Stratégie climatique

Par l'adoption en 2020 de sa stratégie climatique, la CCAP s'engage pour une neutralité carbone de ses investissements mobiliers d'ici à 2050 ainsi que pour une réduction significative des émissions de CO₂ liées à la production de chaleur de son patrimoine immobilier.

Cette stratégie s'inscrit dans le prolongement de sa politique d'investissement responsable et s'aligne sur les principes ratifiés par les Accords de Paris, la Confédération et le Plan climat cantonal. Elle se compose essentiellement d'un renforcement des mesures d'ores et déjà appliquées dans le cadre de la politique d'investissement responsable et fixe des objectifs de réduction d'intensité carbone concrets à court et long terme.

Pour parvenir à ces objectifs, la CCAP entend s'appuyer sur les outils et les axes mis en œuvre dans le cadre de sa politique d'investissement responsable et se faire accompagner par la gérante et la société Conser.

Stratégie climatique – objectifs

Réduction des émissions de CO₂ pour 2025 :

- Actions des marchés développés - 50% d'intensité carbone (réf. Indice 2018)

Réduction des émissions de CO₂ pour 2030 :

- Actions des marchés développés - 80% d'intensité carbone (réf. Indice 2018)

Réduction des émissions de CO₂ pour 2050 :

- Neutralité carbone de ses investissements mobiliers d'ici à 2050
- Réduction significative des émissions de CO₂ liées à la production de chaleur de son patrimoine



Stratégie climatique - évolution

Les mesures entreprises portent déjà leurs fruits et une tendance positive se dessine clairement.

Toutefois, elle reste tributaire de nombreux facteurs. Il est en effet important de noter que l'évolution des émissions carbone ne sera pas forcément linéaire.

Pour les investissements mobiliers, elle peut être influencée notamment par la qualité de la donnée, le positionnement des gérants ou le choix tactique d'allocation.

En matière d'investissements immobiliers, les conditions climatiques, les disponibilités des énergies renouvelables, les comportements des locataires ou encore les contraintes du marché de la construction peuvent influencer les résultats et efforts en matière d'assainissement énergétique des immeubles.



Chapitre 5

Soutien à la recherche

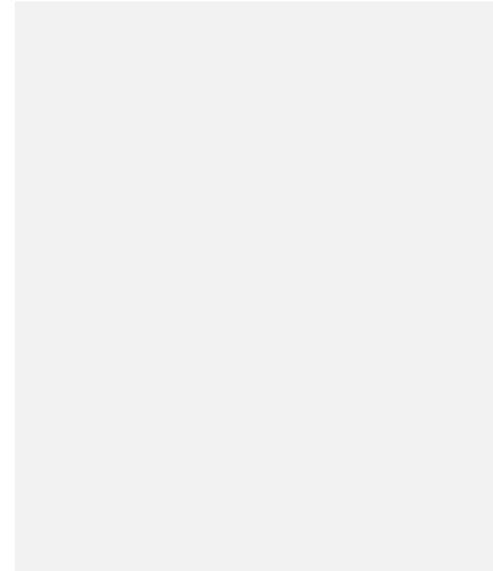
Recherches dédiées à l'investissement responsable soutenues par la gérante

Promouvoir des projets de recherche dans le domaine d'une économie guidée par un modèle de développement durable fait partie des engagements la gérante en matière d'investissement responsable.

La gérante participe au financement d'un programme de recherches réalisé par *Enterprise for Society Center* (E4S), pôle de compétences qui regroupe l'UNIL, l'EPFL et l'IMD et dédié à l'investissement responsable et ses impacts.

Deux études ont déjà été publiées.

- « Désinvestir : pour quel impact ».
- « Comment favoriser le succès de l'actionnariat actif ? »
- « Le rôle de la finance dans la transition énergétique ».



Résultats des études
téléchargeables sur e4s.center
et retraitespopulaires.ch

Chapitre 6

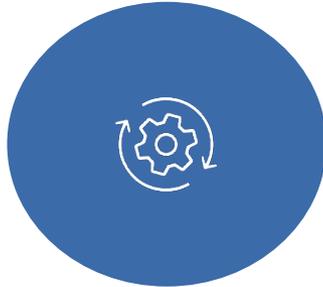
Actions et réflexions en cours

Actions et réflexions pour 2023 et 2024



Engagement actionnarial

Participation de la gérante à un groupe de travail pour la création d'un code de bonne pratique pour l'engagement actionnarial en Suisse.



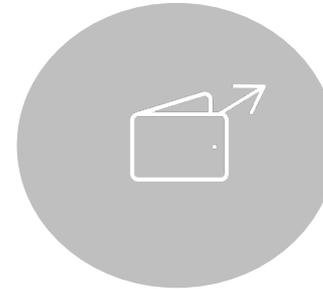
Intégration ESG

Etude d'implémentation des indicateurs ESG selon les normes ASIP. Implémentation du suivi ESG des portefeuilles immobiliers indirects.



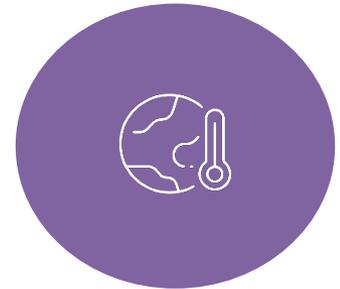
Inclusion

Développement des investissements de la classe d'actifs infrastructure.



Exclusion

Finalisation de l'exclusion du secteur du charbon dans tous les portefeuilles obligations.



Stratégie climatique

Mise à jour de la stratégie climatique avec redéfinition des objectifs.

Chapitre 7

Liste des spécialistes

Spécialistes

Conser

Evaluation ESG des portefeuilles

Spécialisée dans le développement de solutions technologiques au service de la finance durable, Conser a développé des outils ESG innovants pour mesurer et améliorer l'impact et la durabilité de portefeuilles ou de fonds. Fondée à Genève en 2007, Conser est une société de conseil, suisse et indépendante, 100 % dédiée à l'investissement durable. Elle est à l'origine de la création de plusieurs plates-formes de réflexion en finance durable, dont *Sustainable Finance Geneva*.

conser.ch

Ethos Services SA

Activité de dialogue

Ethos, Fondation suisse pour un développement durable, regroupe actuellement 226 caisses de pension et fondations d'utilité publique. Créée en 1997, la Fondation Ethos a pour buts de promouvoir l'investissement socialement responsable (ISR) et de favoriser un environnement socio-économique stable et prospère au bénéfice de la société civile actuelle et future.

Pour atteindre ses buts, la Fondation Ethos a créé la société Ethos Services. Celle-ci s'adresse en priorité aux investisseurs institutionnels.

ethosfund.ch

Chapitre 8

En savoir plus et lexique

En savoir plus

Retraites Populaires

Gérante

La gérance de la CCAP est confiée à Retraites Populaires, qui administre les affaires courantes et met en œuvre les décisions du Conseil d'administration sous sa surveillance.

Retraites Populaires est active dans le domaine de la prévoyance depuis plus de 115 ans et emploie des spécialistes dans tous les domaines afférents à la gestion d'une institution de prévoyance (administration, juridique, finance, immobilier, actuariat, communication, etc.). Retraites Populaires met à disposition à l'ensemble de ces mandants un fonds institutionnel dédié. Les caisses investissent en fonction de leur allocation d'actifs dans les différents compartiments, en souscrivant ou rachetant des parts.

La gestion est réalisée par la sélection de placements collectifs, passifs ou actifs, pondérés en fonction de leur profil risque/rendement. Les actions ne sont donc pas détenues en direct.

retraitespopulaires.ch

ccap.ch

Vous trouverez sur le site de la CCAP des informations supplémentaires à propos de cette thématique.



Lexique

Investissement responsable ou durable

C'est un placement qui vise à concilier performance économique d'une part, et impact social et environnemental d'autre part. L'action durable pour une caisse de pension prend principalement la forme d'une politique d'investissement responsable.

Critères ESG

L'abréviation ESG désigne 3 domaines: l'environnement, le social et la gouvernance d'entreprise. Les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) constituent la base d'une analyse de durabilité.

Devoir de diligence fiduciaire

Dans le cadre du 2^e pilier, le devoir de diligence fiduciaire implique que les caisses de pension gèrent la fortune qui garantit la prévoyance de leurs assurés et pensionnés dans leur intérêt et en faisant preuve de toute l'attention commandée par les circonstances.